



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE

Politique sectorielle en matière de financement du secteur de la défense

Mars 2025

PREAMBULE

L'invasion de l'Ukraine par la Russie, et les bouleversements géopolitiques qui ont suivi, ont brutalement mis en évidence la fragilité de la paix sur le continent européen et la faiblesse de l'autonomie stratégique européenne.

Faisant suite à la déclaration de Versailles en mars 2022, qui appelait au renforcement des capacités européennes de défense, une série de mesures ont été prises tant au niveau national qu'europpéen pour renforcer de manière durable l'écosystème national et européen de défense - entendu comme l'ensemble des acteurs publics et privés et leurs actifs contribuant à la politique de défense, y compris les infrastructures de défense et la base industrielle et technologique de défense.

Aux termes de la loi, la Caisse des Dépôts « *remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques* » (Article L518-2 du Code monétaire et financier). La politique nationale et européenne en matière de défense et de sécurité figure à l'évidence aujourd'hui parmi ces politiques publiques et s'inscrit pleinement dans l'axe stratégique du Groupe en matière de soutien aux souverainetés.

Dans ce contexte, la Caisse des Dépôts a décidé de se doter de la présente politique sectorielle en matière de financement du secteur de la défense.

1. Les enjeux liés au financement de la politique de défense

Le caractère stratégique et sensible du financement de la politique de défense rend nécessaire l'affirmation publique des grands principes qu'applique la Caisse des Dépôts en la matière.

L'objectif majeur du financement du secteur de la défense est, en effet, de contribuer au maintien de la paix en Europe et à la capacité de la France à défendre son intégrité et celle de ses alliés. Cet enjeu de préservation de la paix s'inscrit dans le cadre plus général de la mise en œuvre de l'objectif de développement durable (ODD) n°16, qui appelle à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. La paix étant la condition d'un développement soutenable, *"l'industrie de la défense renforce la durabilité, étant donnée sa contribution à la résilience, à la sécurité et à la paix"*¹.

2. Le financement de la politique de défense contribue à la stratégie du groupe Caisse des Dépôts, en appui des politiques publiques nationales et européennes

L'une des priorités stratégiques du groupe Caisse des Dépôts consiste à soutenir les politiques publiques en faveur de la réduction des dépendances stratégiques de la France, d'une réindustrialisation et d'une économie décarbonées, d'un renforcement de la confiance numérique et du soutien du développement des infrastructures financières. Le financement de la politique de défense constitue une dimension majeure de cette politique de soutien aux politiques publiques en matière de souveraineté, qu'elles portent sur le renforcement de la base industrielle et technologique de défense et la recherche ou sur la résilience des infrastructures.

A cet égard, dans le cadre de leurs missions respectives, les différentes composantes du Groupe peuvent être amenées à financer des entreprises ou des projets qui participent du renforcement de la politique de défense. Elles le font dans le cadre de la législation nationale et européenne, en cohérence avec la politique de défense nationale, la stratégie européenne de défense, ainsi que les décisions réglementaires et administratives qui en découlent.

3. Le financement de la politique de défense s'inscrit pleinement dans le cadre de la Charte de finance responsable du Groupe

Le financement du secteur de la Défense respecte les grands principes définis dans la Charte de finance responsable du Groupe², ainsi que la politique d'exclusion qu'elle énonce en matière d'industrie de la défense et qui porte sur les typologies d'activités d'armements faisant l'objet d'interdictions par des traités internationaux signés et ratifiés par la France.

¹ Communication conjointe de la Commission et du Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, « *A new European Defence Industrial Strategy: Achieving EU readiness through a responsive and resilient European Defence Industry* », (EDIS) 5 mars 2024.

https://defence-industry-space.ec.europa.eu/edis-joint-communication_en

² [https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2025-](https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2025-01/Charte%20Finance%20Responsable%20du%20groupe%20Caisse%20des%20Depots.pdf)

[01/Charte%20Finance%20Responsable%20du%20groupe%20Caisse%20des%20Depots.pdf](https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2025-01/Charte%20Finance%20Responsable%20du%20groupe%20Caisse%20des%20Depots.pdf)

**Ensemble,
faisons grandir
la France**



Caisse des Dépôts
in f |  [caissedesdepots.fr](https://www.caissedesdepots.fr)